



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 04 octobre 2021

Délibération n° 2021-111
ACQUISITION PARCELLES BP 6 ET 7 SISES 2 RUE MAUBEC - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 46

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Thierry TRIJOULET, Anne-Eugénie GASPARD à Gérard SERVIES, Jean-Charles ASTIER à Cécile SAINT-MARC

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard CHAUSSET

Monsieur Thierry TRIJOULET, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme, Grands Projets Urbains, Habitat, Patrimoine et Politique de la Ville, rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2020-168 en date du 16 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'une parcelle située rue Maubec d'une surface de 1468 m², en plein cœur du quartier de Capeyron, en vue de créer un square public d'un total d'environ 4300 m².

Il est rappelé que la Ville de Mérignac souhaite promouvoir un cadre de vie de qualité marqué notamment par de nombreux espaces verts qui constituent de îlots de fraîcheur pour les habitants.

La Ville a également l'opportunité d'acquérir deux parcelles mitoyennes à la première parcelle acquise, cadastrées BP 6 et 7, d'une surface totale de 2885 m².

Le prix unitaire a été évalué par le Pôle d'évaluation domaniale à 300 €/m² au 15 octobre 2020, avec une marge de négociation de 15%. Après discussions, un prix de cession à hauteur de 950 000 € a été proposé et accepté par les propriétaires des parcelles, soit 171 230,50 € pour la BP 6 et 778 769,50 € pour la BP 7.

Ces parcelles, aujourd'hui potentiellement constructibles, seront donc préservées de toute artificialisation pour former un espace vert ouvert au public.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 15 octobre 2020,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 21 septembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées BP 6 et 7 sises 2 rue Maubec à Mérignac pour un montant total de 950 000 €, hors frais notariés et de publicité ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes formalités et à signer tous les actes concernant ce dossier.

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 04 octobre 2021



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 05 octobre 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.